

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX

AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur du règlement no. 2025-154 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47 concernant la modification de la limite de l'affectation publique sur le territoire de la Municipalité de Batiscan

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, PATRICK BARIL, directeur général de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, que conformément aux dispositions de l'article 53.11. de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), que le règlement numéro 2025-154 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47 concernant la modification de la limite l'affectation publique sur le territoire de la Municipalité de Batiscan est entré en vigueur le 18 février 2026, soit à la date de la correspondance de l'avis ministériel attestant de la conformité du règlement de remplacement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Ce règlement requiert que la municipalité de Batiscan modifie sa réglementation d'urbanisme afin d'intégrer les modifications adoptées.

Le règlement no. 2025-154 est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC des Chenaux (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes) ainsi qu'au bureau municipal de la municipalité concernée. Il est aussi disponible sur le site Internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : www.mrcdeschenaux.ca.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations relatives aux sujets visés par ce règlement à communiquer avec le directeur à l'aménagement du territoire à la MRC des Chenaux, M. Sébastien Blanchette, que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Tél. : 819-840-0704, poste 2228

Courriel : directeurat@mrcdeschenaux.ca



Patrick Baril
Directeur général